

Admission dans les Hautes écoles pédagogiques

Le CJB souhaite que le canton continue à appliquer les critères d'admission dans les HEP qui prévalaient jusqu'à présent, permettant d'assurer une uniformisation sur le plan national.

Le Conseil du Jura bernois (CJB) a pris connaissance de la dernière communication de la Commission de la formation du Grand Conseil (CFor) indiquant que sa majorité préconisait de supprimer la passerelle pour accéder aux Hautes écoles pédagogiques (HEP) du canton et plus particulièrement à la PHBern. La passerelle « maturité professionnelle/maturité spécialisée - hautes écoles universitaires » est un examen complémentaire à la maturité professionnelle ou à la maturité spécialisée. Les personnes qui réussissent cet examen ont accès aux filières d'études des hautes écoles universitaires et des hautes écoles pédagogiques en Suisse. Cette passerelle permet aux apprenant·e·s qui ne disposent pas d'une maturité gymnasiale de se remettre à niveau afin de disposer du bagage nécessaire pour débiter une HEP, entre autres.

Les critères d'admission dans les Hautes écoles avaient suscité à l'époque un certain nombre de discussions afin de trouver un consensus. Les cantons s'étaient alors mis d'accord pour proposer une uniformisation des critères d'entrée sur l'ensemble du pays, permettant ainsi de décerner le même type de certification dans chaque HEP.

Or, si la Commission de la formation souhaite proposer une nouvelle alternative pour ses Hautes écoles et en particulier pour la PHBern, le canton de Berne risquerait de ne plus être aligné aux critères fédéraux. De plus, le canton de Berne dispose de deux types de HEP : la PHBern et la HEP-BEJUNE ; il se verrait alors appliquer des dispositions différentes pour deux écoles qui proposent les mêmes prestations mais sur un périmètre différent.

Il est souhaité que le canton de Berne puisse continuer à appliquer les critères d'admission valables pour l'ensemble des Hautes écoles pédagogiques. Si une différenciation devait être faite et que des critères plus légers devaient être adoptés, cela pourrait avoir comme conséquence que le diplôme délivré serait différent du reste des Hautes écoles pédagogiques, ce qui n'est pas souhaitable. D'autres instruments doivent être analysés pour pouvoir faire face à la pénurie d'enseignant·e·s ; des critères d'admission plus souples ne sont pas la solution.

Un courrier commun CJB-CAF allant en ce sens a été envoyé à la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC) ; le sujet étant débattu durant la présente session parlementaire du Grand Conseil.

Ecoles professionnelles 2020

Le CJB préavise favorablement le projet Ecoles professionnelles 2020 et salue les travaux entrepris jusqu'à présent. Il demande néanmoins une meilleure coordination avec les autres projets d'envergure entrepris dans la région.

Le projet Ecoles professionnelles 2020 a débuté au début de l'année 2019 et vise à optimiser le système de répartition des professions dans le canton de Berne et à mettre en place des modèles de coopération entre les écoles professionnelles. Il s'agit dès lors d'un projet d'envergure pour le canton. Le CJB fait partie prenante du projet en participant aux différentes séances du sous-



groupe « Seeland-Biel/Bienne-Jura bernois », aux côtés d'autres acteurs régionaux des trois périmètres concernés. Sur le plan de la formation professionnelle, le Jura bernois a déjà effectué des changements profonds il y a une dizaine d'années, avec la création du ceff qui a permis d'adopter un fonctionnement efficace par pôles (industrie, artisanat, santé et commerce). Le Jura bernois est concerné par le projet Ecoles professionnelles 2020 pour les formations dispensées en particulier dans l'arrondissement de Biel/Bienne et qui profitent également aux apprenant-e-s du Jura bernois. D'une manière générale, le CJB salue les propositions faites et demande une meilleure coordination avec les autres projets d'envergure pour la région, en particulier le projet Avenir Berne Romande.

Ouverture des séances plénières au public et aux médias

Lors de sa dernière séance plénière, le CJB a ouvert la première partie au public et aux médias. Pour un premier essai, le CJB est satisfait ; l'objectif étant de pouvoir donner la possibilité à la population de venir assister aux débats du cénacle. La présence des médias renforce également la communication de l'institution. L'exercice sera réitéré plusieurs fois par année, en fonction des sujets à inscrire à l'ordre du jour et pouvant être débattus en public.

Autres dossiers

Durant le mois de novembre 2021, le CJB a également :

- préavisé favorablement la nomination de Sylviane Messerli au sein de la Commission francophone des affaires culturelles générales (CFACG), en remplacement de Philippe Hebeisen.
- pris position dans le cadre du corapport relatif au renouvellement du contrat de prestations 2022-2025 pour le Musée suisse en plein air de Ballenberg ;
- pris position en commun avec le CAF sur le contrat de prestations 2021-2024 de la HE-Arc et sur le contrat de prestations 2022-2025 de la HEP-BEJUNE ;
- pris position dans le cadre de la consultation relative à la modification de la loi sur l'introduction du Code civil suisse (LiCCS) ;
- pris position dans le cadre de la consultation relative à la modification de la loi sur les constructions (LC) et du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire (DPC) ;
- pris position dans le cadre de la consultation relative à la révision 2024 de la loi sur les impôts ;
- versé des subventions dans les domaines du Fonds pour l'encouragement aux activités culturelles (FEAC) et du Fonds du sport. Un tableau récapitulatif est proposé sur le site internet à l'adresse suivante <https://www.conseildujurabernois.ch/subventions.html>.



Informations et contacts

- Virginie Heyer, présidente du CJB, 079 458 71 53
- Kim Seiler, secrétaire générale du CJB, 031 633 75 73
- Mélanie Cornu, déléguée du CJB à la culture, 079 929 19 53

La Neuveville, le 3 décembre 2021

